



Elections au Conseil d'Administration de l'Inserm

Mandat 2017 - 2021

Déclaration d'intention des Candidats Chercheurs & ITA

Vous êtes appelés à voter pour le Conseil d'Administration – CA - de l'Inserm qui délibère sur :

- les grandes orientations de l'Institut, ses programmes généraux d'activité, son plan stratégique et son contrat d'objectif pluriannuel
- les mesures générales relatives à son organisation et à son fonctionnement comme la création des Instituts thématiques, la modification des commissions scientifiques spécialisées – CSS
- le budget et ses modifications, le compte financier - emprunts, acquisitions immobilières, actions en justice, dons et legs
- le rapport annuel d'activité de l'Institut qui rend compte des activités de recherche de l'organisme et de ses missions de transfert – valorisation, information, formation, relations internationales
- la création de filiales
- sa participation à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le CA qui se réunit au moins trois fois par an est composé de 22 membres dont le Président-directeur général – PDG - de l'Institut, avec 6 représentants de l'Etat, 3 représentants d'établissements publics ayant une mission de recherche et d'enseignement supérieur (CNRS, Universités, CHU...), 6 représentants élus du personnel (3 chercheurs et 3 ingénieurs/techniciens – IT), 6 personnalités qualifiées du monde du travail, du domaine économique et social, de la recherche en Science de la vie et de la Santé.

Le SGEN-CFDT Recherche EPST agit avec ses élus – actuellement 1 chercheur et un IT -pour faire entendre la voix des personnels au CA, seule instance décisionnelle de l'Institut.

Nos élus défendent l'existence des organismes en agissant pour optimiser leur fonctionnement dans le cadre d'une recherche de Service public de qualité.

Nos élus ont vocation à défendre tous les personnels de la recherche - chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Depuis plus de 10 ans, les personnels des Etablissement publics à caractère scientifique et technologique – EPST - ont assisté à la remise en cause du rôle prépondérant des organismes dans l'organisation de la recherche publique. La compétition « tous azimuts » érigée en dogme, a cassé la sérénité nécessaire à une recherche de qualité sur le long terme.

Ces bouleversements dans le système d'enseignement supérieur et de recherche ont suscité la méfiance voire l'opposition d'une fraction significative de notre milieu.

Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2012 et, ensuite, la loi ESR qui en a découlé n'ont pas ou peu remis en cause l'empilement des structures. Certaines régions ont été délaissées du fait des initiatives hâtivement proclamées « d'Excellence ».

Pour le Sgen-CFDT Recherche EPST, l'Inserm doit réaffirmer sa fonction d'opérateur national de recherche. Une de ses premières missions doit rester le développement des connaissances et il ne doit pas se réduire à n'être qu'une agence de moyens. Il doit réaffirmer son rôle d'animateur de la politique nationale de recherche en Santé et mettre en œuvre l'articulation avec les politiques régionales. La structure souple de coordination « AVIESAN » et les Instituts thématiques ne doivent pas non plus dessaisir de leur rôle les instances scientifiques – CSS, Conseil scientifique, CS.

Le Sgen-CFDT Recherche EPST est attaché à un partenariat équilibré avec les universités où chacun a sa légitimité et ses attributions clairement définies. Une saine interaction entre directions des organismes nationaux et gouvernances locales des universités doit permettre de partager une vision nationale et internationale de la recherche scientifique et éviter ainsi des oppositions ou des redondances stériles.

Nous défendons l'« Unité Mixte de Recherche » comme élément structurant, creuset du partenariat universités/organismes de recherche. Elle doit disposer d'un soutien de base important et pérenne.

Il ne peut y avoir de politique scientifique ambitieuse sans une augmentation du budget global de la Recherche et sans un fort rééquilibrage des financements récurrents.

A ce titre, nous revendiquons une concentration des moyens au profit direct des organismes de recherche et des universités, structures légitimes, reconnues et capables de mettre en œuvre la meilleure coordination libre entre eux. Nous revendiquons, pour la recherche publique et notamment l'Inserm, un rééquilibrage significatif entre, d'une part les crédits attribués sur projets et, d'autre part les financements récurrents sur le moyen ou le long terme. Cette augmentation des financements attribués en soutien de base des laboratoires repose sur une évaluation *a posteriori* des équipes et de leurs résultats.

Cela permettrait de redonner à l'Inserm les moyens de ses missions et de restreindre les incertitudes générées par l'Agence nationale de la recherche – ANR - et de redonner de la cohésion aux unités mises en difficultés par la pression à la conformité. Depuis 3 ans, le budget de l'ANR est d'ailleurs en baisse sans aucun transfert aux EPST et donc à l'Inserm.

Notre première priorité c'est l'emploi. C'est pourquoi le Sgen-CFDT Recherche EPST revendique la prééminence de postes de titulaires se consacrant à temps plein à la recherche car ils sont un gage de stabilité et d'efficacité des laboratoires. Cela rejoint la préoccupation majeure exprimée par le « Comité scientifique international » qui a souligné, lors de la présentation de son rapport d'évaluation au CA de l'Inserm en 2016, la nécessité absolue d'augmenter le recrutement de personnels.

Nous déplorons la multiplication de CDD associés à des projets à court terme avec près de 40% de personnels précaires à l'Inserm. La prolongation de 2 ans du dispositif « Sauvadet », même parfaitement appliqué à l'Inserm, ne suffira pas à résorber la précarité des IT et ne résout pas la situation critique des nombreux « post-docs » dont la durée de contrat ne cesse de s'allonger. C'est pourquoi nous demandons qu'un montant équivalent à une diminution du « Crédit impôt recherche » – CIR, soit affecté sur plusieurs années au budget des EPST afin de titulariser les personnels non permanents. Le CIR est en effet trop souvent utilisé comme effet d'aubaine pour de grands groupes privés qui licencient dans le même temps.

Des points importants ont marqué le mandat qui s'achève.

L'Inserm a célébré en 2014 son « cinquantenaire » mais, depuis 2013, c'est un budget en stagnation correspondant à une diminution en « euros réels » qui est soumis aux administrateurs. Nous avons donc toujours voté « contre » ces budgets insuffisants attribués par les tutelles de l'Institut. C'était, par exemple, le cas pour celui de 2015 qui, s'il marquait une augmentation significative du poste formation, voyait également celui de l'action sociale en diminution. Nous rappelons d'ailleurs notre demande de prise en charge partielle de souscription à une « Complémentaire Santé » restée lettre morte depuis 4 ans.

La situation du recrutement est encore plus grave avec une diminution très significative amorcée depuis 2013 et encore plus inquiétante depuis 2015. Le lissage annoncé des recrutements sur 5 ans aboutit à un nombre historiquement bas de postes, soit 60 chercheurs et 75 Ingénieurs et techniciens.

Cette gestion de « l'austérité » est en contradiction avec l'annonce faite par le Président de la République lors des Cinquante ans de l'Institut à savoir, la « sanctuarisation de la recherche française ».

La pression révélée par notre enquête, en 2014, sur les conditions de travail des personnels, ne diminuera pas non plus pour celles et ceux exerçant des fonctions « supports », leur nombre ayant atteint la limite du supportable pour nombre d'agents dans leurs structures.

En 2015, l'Inserm a élaboré son « Plan stratégique 2020 ». Plusieurs mesures proposées ont conduit à une expression négative de notre part, sur ce plan, concernant :

1 - la réduction du nombre de CSS de 9 à 6 pour le mandat 2016-2021 pouvant dégrader fortement la qualité des évaluations scientifiques dont elles ont la mission. Cela en contradiction avec l'objectif que nous défendons d'une évaluation de qualité, comparative, contradictoire et garantissant l'égalité de traitement

2 - un bouleversement complet des règles de fonctionnement du Conseil scientifique pour le mandat 2017-2022 avec notamment la nomination, par le PDG, de son président en lieu et place d'un choix et d'une élection libres par les pairs. S'y ajoutent la réduction du nombre de ses membres sans justification ni précision, et l'adjonction d'un comité de 8 experts internationaux.

Le CA s'étant déjà prononcé lors du vote du 03 décembre 2015, le PDG a acté, courant 2016, une élection du président du CS sur l'unique candidature de son choix et a limité le domaine d'intervention du Comité international aux seules missions d'évaluation et de prospective.

Au final, la question du fonctionnement du CS s'est réglée en 2016 en 2 phases.

La première a vu les organisations syndicales du Comité technique de l'Inserm –CTEP- obtenir une clarification par le PDG du rôle du CS avec le maintien de ses missions en matière de politique scientifique, de création ou de renouvellement des unités de recherche et de la politique de recrutement des personnels chercheurs. Le Sgen-CFDT a voté « pour » le décret modifiant celui du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut.

Lors de la deuxième phase, sur un projet d'arrêté du PDG relatif à la composition et au fonctionnement du CS, le Sgen-CFDT a voté « contre ».

Le CA s'est prononcé au printemps 2016 sur le « Contrat d'objectif et de performance 2016-2020 » – COP – entre l'Etat et l'Inserm. Le projet présenté ne comportait plus, en regard du Plan stratégique, les questions de gouvernance et du rôle du CS, et également la question de la composition des CSS, déjà actée contre notre gré en CA. S'il nous est apparu que la question budgétaire et de l'emploi n'était pas défendue de façon assez offensive, notre expression principale sur ce sujet se faisant au moment du vote du budget, le Sgen-CFDT s'est abstenu. En effet, plusieurs points semblant aller dans le bon sens n'étaient cependant pas garantis : affirmation d'une recherche libre, maintien d'une évaluation intermédiaire dans les 5 ans pour les chercheurs, optimisation des parcours des personnels contractuels, possibilité de recrutements « d'attente » en CDI à partir des investissements d'avenir, développement de la politique sociale particulièrement en matière de handicap.

Le Sgen-CFDT Recherche EPST aura à se prononcer, en décembre 2016, sur le budget primitif 2017 en fonction des réponses apportées aux questions posées aux tutelles lors du CA du 6 octobre dernier concernant le financement des mesures liées à la revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires dans le cadre du PPCR et du RIFSEEP.

Voter pour une liste de candidats du Sgen-CFDT au CA, c'est :

- ***Voter pour une liste paritaire femmes/hommes en adéquation avec les valeurs que nous défendons***
- ***Choisir des élus qui seront réellement présents et travailleront en concertation étroite avec nos représentant-e-s dans toutes les instances de l'Inserm, notamment le Comité technique, le CS, les CSS, les CAP, le CHSCT national ou local, le CAES...***
- ***Avoir des représentants qui, lors des délibérations du Conseil d'administration, se positionnent sans tabou, ni dogme sur l'ordre du jour en fonction de leurs revendications; prenant en compte les attentes des agents et les réponses qui leur sont apportées par la direction de l'Institut et par les tutelles ministérielles***
- ***Donner votre confiance à une organisation syndicale inter-catégorielle et inter-EPST qui représente tous les personnels Chercheurs et ITA dans tous les organismes et auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche***



Elections au Conseil d'Administration de l'Inserm

Mandature 2017 - 2021

Candidats par collège dans l'ordre de présentation

Chercheurs	<i>Corps/ Grade - Affectation</i>
Klaus PETRY	DR ₁ - Bordeaux
Virginie RINGA	CR ₁ - Villejuif
Nicolas FORAY	DR ₂ - Lyon
Dominique MODROWSKI	CR ₁ - Paris
Frédéric PENDINO	CR ₁ - Paris
Martine ARMAND	CR ₁ - Marseille

Ingénieurs - Techniciens - Administratifs	<i>Corps/ Grade - Affectation</i>
Marie Agnès BERGER	AI - Lyon
Philippe AUBERT	IE ₂ - Nantes
Martine DUQUESNE	AI - Paris
Denis GREUET	AI - Montpellier
Sophie GALIER	TC _N - Paris
Joël TEYSSIER	IE ₂ - Toulouse

**Votez et faites voter pour
les listes de candidats du**



DATE LIMITE DU SCRUTIN: Mercredi 14 Décembre 2016

Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote